Image not found or type unknown

Elle part en amenant mon enfant

Par **Lorr Ana**, le **18/10/2017** à **15:57**

Bonjour, voici mon histoire.
J'ai rencontré il y a quelques années mon ex compagne qui avait 3 enfants. Entre temps nous avons eu un fils ensemble âgé aujourd'hui de 2 ans et demi.
Je me suis séparé de celle ci il y a environ 7 mois car elle entrenait une liaison avec mon frère (oui oui vous avez bien lu)
Hors depuis je n'ai pas revu mon fils.
J'ai donc engagé une procédure en la forme des référés en août et nous sommes passés hier devant le jaf et le verdict doit être rendu pour le 14 novembre.
Bien évident elle m'accuse de mauvais traitements afin de faire pencher la balance en sa faveur et du coup elle demandait que je vois nôtre fils dans un lieu de rencontre parents enfants.
Mon avocat pense que le juge ne suivra pas madame dans la mesure où celle ci n'apporte aucune preuve et que j'ai plusieurs personnes pour dire que Mme ment.
Aujourd'hui car ayant des doutes, j'ai téléphoné à l'agence qui lui loue son logement actuel et celle ci m'a annoncé qu'elle avait donné son préavis et qu'elle quittait les lieux le 1er novembre! De plus j'apprends aussi par une personne qui travaille dans le collège des enfants de mon ex, que ce matin mon frère et elle ont radié les enfants de l'établissement pour quitter la région!!
A t-Elle le droit de partir en emportant mon fils et qui plus est sans me prévenir et avant le verdict du jugement?
Je suis hors de moi et totalement désemparé...hier elle le savait et n'en a même pas informé son avocat sinon je pense qu'il aurait donné cette information au mien?
De plus je suis inquiet car depuis 7 mois que je ne vois pas mon fils, je ne sais pas comment il va, ni si il lui manque quelque chose.
Lorsque j'ai quitté mon ex, j'ai également signalé mon frère aux services sociaux de mon département...c'est un toxicomane qui a déjà à son actif plusieurs signalement sur le dos pour mauvais traitements sur ses enfants, mes neveux ont d'ailleurs une mesure éducative.
Je ne sais pas quoi faire. J'ai envoyé un mail à mon avocat et je suis dans l'attente d'un appel.
Je sens bien que tout me sera fait afin de me priver de mon fils et jusqu'à présent ils y parviennent très bien.
Avez vous des conseils à me donner svp?

Par **Lorr Ana**, le **18/10/2017** à **17:34**

Svp quelqu'un pour me dire comment procéder?
Mon avocat me dit de demander au bailleur une attestation, je ne sais pas s'il le fera?!! Aidez

moi svp

Par **JBlocov**, le **20/10/2017** à **19:25**

Bonsoir,
Je lis votre désarroi et ne peux que vous apporter mon expérience pour vous donner du courage et de la patience.
J'ai un fils de 9 ans et sa maman m'a quitté avant même sa naissance. Après maintes procédures et plaintes à l'époque, elle a toujours pu conserver sa garde. Je suis passé par toutes les instances. Procédure pénale, JAF, assistante sociale, infirmières puéricultrice, enquêteur social, visite de l'enfant dans un lieu d'accueil spécialisé, garde à vue (57 heures ni plus ni moins)...
Mes droits sur mon fils ont pu évoluer au fur et à mesure qu'il a grandi pour atteindre finalement un droit de garde et d'hébergement d'un we/2, et la moitié des vacances. C'était toujours trop peu mais il a bien fallu m'y habituer.
Après 9 années, et parce qu'elle a décidé de son plein chef de quitter notre région pour une autre à plus de 800 kms, et sans motivation en adéquation avec l'intérêt de l'enfant, j'ai de nouveau sollicité la justice en référé. J'ai obtenu la garde principale de mon fils en à peine 2 mois ! Enfin ! Je suis comblé et lui aussi !

Alors soyez patient, toujours correct, gardez trace de tout et faites-vous accompagner si vous devez rencontrer votre ex afin d'éviter d'éventuelles accusations mensongères qu'elle pourrait faire. Je l'ai vécu, et c'est très difficile à gérer !

Je ne pense pas que vous puissiez gagner sa garde aujourd'hui car l'enfant est encore très jeune, mais ne lâchez rien surtout. Tenez bon ! Un jour où l'autre, elle fera l'erreur inacceptable, celle à ne pas faire pour en conserver la garde. Et aujourd'hui les juges admettent plus facilement que les papas existent pour leurs enfants. Ils acceptent enfin d'admettre qu'ils savent s'occuper de leur progéniture.
Je pense que l'éloignement qu'elle vous impose ne va pas dans son sens... Faites-le constater.
Courage à vous !

Par **Lorr Ana**, le **20/10/2017** à **22:12**

Merci beaucoup pour votre message, ça me redonne espoir. Il est bien évident que je ne lâcherai rien et je me battrai jusqu'au bout.
Une bonne nouvelle, le bailleur va me faire une attestation indiquant la date ou elle a déposé son préavis et également la date de son départ, je pourrai ainsi prouver au juge que son départ était volontaire puisque lors du jugement elle savait et n'en a rien dit.
Merci beaucoup encore

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés